

► SOCIÉTÉS ◀
**IMMATRICULATION SARL – SARLU – SAS – SASU
SANS ACTIVITÉ**

Facilitez et simplifiez
vos démarches

ASSISTANCE AUX FORMALITÉS

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

[Rubriques](#)

➤ Créer et Reprendre
➤ Centre de Formalités des
Entreprises

Formulaires :

- 2 formulaires M0 ([document à télécharger](#)) (SAS, SA, SASU)
- 1 formulaire M0 ([document à télécharger](#)) (SARL, SARLU)
- 1 formulaire TNS si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux des statuts paraphés et signés avec mention du blocage du capital, le nom et l'adresse de la banque
- Journal d'annonces légales contenant l'avis de constitution ou copie de la demande avec date d'insertion et cachet du journal

Eventuellement :

- 1 P.V de nomination du gérant, s'il n'est pas nommé dans les statuts + acceptation des fonctions de gérant / président
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports en cas d'apports en nature

Pour la SAS et la SASU

- 1 exemplaire de la liste des souscripteurs
- 1 exemplaire de l'attestation de blocage des fonds

POUR LE LOCAL

- Si siège au domicile du représentant :
 - ✓ si locataire : 2 copies de la notification au propriétaire + 2 copies du bail d'habitation ou 2 copies de la dernière facture de loyer ou facture eau, électricité, téléphone
 - ✓ si propriétaire : 2 autorisations de mise à disposition du local à la société + 2 justificatifs propriété (taxe foncière ou copie acte de propriété) ([document à télécharger](#))
- Si adresse dans un local commercial :
 - ✓ copie du bail commercial
 - ✓ ou copie du contrat de sous-location avec copie du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture :
 - ✓ 2 copies du contrat de domiciliation

POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE REPRÉSENTER ADMINISTRER OU CONTRÔLER

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**
copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :**
copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les R ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE *)
 - S'ils résident en France :**
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
 - S'ils ne résident pas en France :**
copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction certifiée conforme par son détenteur

* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 attestations sur l'honneur de non-condamnation pénale avec la filiation ([document à télécharger](#))

Pour un traitement optimal de votre dossier de constitution auprès du RCS, nous vous préconisons de joindre :

- **2 originaux de la liste des bénéficiaires effectifs** ([document à télécharger](#))
- **1 chèque de 21,41 € à l'ordre du Tribunal Judiciaire**
(ordonnance n°2016-1635 du 1^{er} décembre 2016, décret n°2017-1094 du 12 juin 2017)

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

FRAIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

- **66,88 € par chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un expert en formalités pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :